

**Formulaire de demande de communication de données
confidentielles entre Autorités statistiques de l'IIS
Accord de coopération du 15 juillet 2014 concernant l'IIS**

Nom de l'Autorité Statistique demanderesse : Statbel/IBSA/IWEPS/VSA¹

Nom et prénom du Responsable de Traitement (art. 4, 7 RGPD) ou du représentant légal²

Fonction : Directrice de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

Nom : Romain

Prénom : Astrid

Adresse : Rue de Namur 59
1000 Bruxelles

Tél. : + [REDACTED]

E-mail : [REDACTED]

A compléter en cas de sous-traitance

Nom du sous-traitant :

Adresse du sous-traitant :

Durée de la sous-traitance :

Preuve de l'engagement du sous-traitant : jointe/non-jointe¹

Contrat de confidentialité à joindre

Tél. :

Fax :

E-mail :

Le Responsable de traitement ou le représentant légal atteste que les données demandées seront utilisées pour l'établissement de statistiques publiques telles que définies dans l'accord de coopération du 15 juillet 2014 concernant l'IIS. Les statistiques publiques y étant définies comme : les statistiques produites et diffusées par les autorités statistiques ou d'autres instances publiques qui sont accessibles au public et qui servent à assurer l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques publiques.

Finalités du traitement

1/ Base légale (licéité du traitement par l'autorité statistique)

- Accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique, du conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux
- Protocole-cadre relatif aux modalités de communication de données à caractère personnel de Statbel vers L'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) 2020/042c
- Ordonnance du 3 avril 2014 relative à la statistique régionale
- Arrêté du 26 novembre 2015 relatif à la coordination de la statistique régionale et au fonctionnement de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse.
- Défi statistique n°3 « Mesurer la résilience urbaine » du Programme statistique pluriannuel 2023-2026 de l'IBSA

Davantage d'information sur le programme pluriannuel de l'IBSA disponible à l'adresse suivante :

<https://ibsa.brussels/actualites/l-ibsa-publie-le-programme-statistique-pluriannuel-bruxellois-2023-2026>

¹ Biffer les mentions inutiles.

² Personne physique responsable du respect de toutes les obligations concernant l'exécution du traitement de données (loi du 4 juillet 1962 relative à la statistique publique, ses arrêtés d'exécution, le GDPR EU-2016/679 et la loi du 30 juillet 2018).

2/ Mission de l'autorité statistique

Les missions de l'IBSA sont décrites à l'article 9 de l'Arrêté du 26 novembre 2015 :

« L'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse est l'autorité statistique de la Région de Bruxelles-Capitale. Il exécute les missions suivantes :

- doter la Région de Bruxelles-Capitale d'un système de données quantitatives sérielles ;
- doter la Région de Bruxelles-Capitale d'outils destinés à l'analyse socio-économique ;
- réaliser des analyses socio-économiques et de prospective macro-économique ;
- mettre à disposition du public les statistiques et les résultats des analyses de l'Institut, dans le respect des conditions énoncées par l'article 7 de l'ordonnance du 3 avril 2014 relative à la statistique régionale ;
- [...]
- évaluer des politiques publiques à la demande du Gouvernement. »

D'avantage d'information sur les missions de l'IBSA disponible à l'adresse suivante :

<https://ibsa.brussels/missions>

3/ Description précise et explicite des finalités et objectifs statistiques poursuivis

La présente demande de données s'effectue dans le cadre des missions de l'IBSA en matière d'analyse et de diffusion de données statistiques relatives aux entreprises. La finalité de ces données est d'avoir une meilleure compréhension de la dynamique entrepreneuriale et de son évolution. Les données demandées seront utilisées de la façon suivante :

- * Développer et mettre à jour l'offre de statistique publique de l'IBSA en lien avec la dynamique entrepreneuriale ;
- * Réaliser des analyses sur des questions spécifiques en lien avec la dynamique entrepreneuriale.

L'IBSA entend utiliser les données demandées, dans le respect du principe de finalité tel que consacré par l'article 1er bis, 2°, de la loi du 4 juillet 1962 relative à la statistique publique.

Durée de conservation des données³

Destruction de tous les sets de données reçus dans le cadre de cette demande au plus tard : 10 années après la réception du dernier set de données.

Les données sérielles, globales et anonymes ainsi que les indicateurs produits seront conservés de manière illimitée.

Motivation de la durée du traitement / de la conservation des données

La durée du traitement et de la conservation des données est limitée au temps nécessaire pour produire les données sérielles, globales et anonymes. Cette période de conservation de 10 ans est nécessaire pour comparer l'évolution de la démographie des entreprises sur une temps long, et ainsi dépasser les effets liés à des crises momentanées.

Délai(s) souhaité(s) pour la réception des données

Nous demandons la réception du set de données 2 fois par an :

- Une première réception du set de données (provisoires), relatives aux années N-3 à N-1 au mois de mai de l'année N. La livraison de données provisoires a pour objectif d'analyser les grandes tendances concernant les entreprises assujetties à la TVA avec les données les plus récentes. Ainsi, ces données provisoires ne seront pas publiées, mais serviront à préparer la rédaction des analyses.

³ A l'échéance du traitement, les données et backups doivent être détruits. Un usage prolongé de ces données, pour les mêmes finalités, n'est pas autorisé sans demande de prolongation. Si les objectifs statistiques sont atteints avant l'expiration du terme initialement prévu, les données et backups devront être détruits avant l'expiration du terme, soit au moment où les objectifs statistiques sont atteints.

Ces dernières seront ensuite peaufinées avec les données définitives reçues plus tardivement (vers septembre/octobre)

- Une seconde réception du set de données (définitives), relatives aux années N-3 à N-1, avec les données définitives lors de leur publication par Statbel, vers le mois de septembre/octobre de l'année N.

La première année de réception des données est en 2024, dès que les données sont disponibles, avec les données relatives jusqu'à l'année 2024. La dernière année de réception des données sera en 2033, avec les données relatives jusqu'à l'année de référence 2032.

De préférence, communication des données dès qu'elles sont disponibles. Ceci est valable pour la réception de chacun des sets de données demandés séparément.

Personne de contact au sein de l'autorité statistique auprès de laquelle les données sont demandées

Serge Leonard, Statbel

Description détaillée des données

Les données demandées proviennent des bases de données sur les entreprises assujetties à la TVA produites par la Direction générale Statistique – Statistics Belgium du SPF Economie et sont établies sur base du contenu de la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE).

La présente demande de données est effectuée pour 10 ans, la première année sera l'année 2024 – première année de réception des données.

La présente demande de données concerne le nombre d'entreprises (stock), le nombre de création d'entreprises et le nombre de cessation d'entreprises selon l'année, la localisation et diverses variables relatives aux caractéristiques des entreprises.

Catégorie(s) de personnes impliquées : Entreprises assujetties à la TVA

Catégorie(s) fonctionnelle(s) de données à caractère personnel (facultatif, destiné au registre de traitement de l'autorité statistique) : - Localisation - Année de création - Année de cessation - Statut de l'activité (cessation) - Type d'assujettissement (primo ou réassujettis) - Forme juridique - Activité et Classe d'emploi

Type de données : Choisissez un élément (et adaptez-le éventuellement) ou introduisez du texte.

- Données à caractère personnel
- Données d'entreprises dont certaines données sont considérées comme des données à caractère personnel
- Données d'entreprises qui ne sont pas considérées comme des données à caractère personnel

Confidentialité des données:

- Données avec identification directe: **Motivez pourquoi les données avec identification directe sont nécessaires.**
- Données pseudonymisées (= sans identification directe)
 - Les *numéros pseudo* des données demandées doivent être *identiques* aux numéros pseudo des données déjà reçues relatives à *Décrivez le(s) set(s) de données auquel le set de données demandé est couplé.*, afin qu'un couplage correct des données au sein de l'autorité statistique soit possible (p.ex. pour une enquête longitudinale).
- Données agrégées confidentielles

Période(s) de référence : les données relatives au nombre d'entreprises, création et cessation sont demandées pour toute la Belgique, pour les années n-3 jusqu'à la dernière année disponible. Par exemple, en 2024, réception des données relatives aux années 2020 à 2023. Une prolongation supplémentaire de la période de conservation jusqu'en 2034 est demandée pour les données entreprises assujetties à la TVA pour les années de référence 2008 à 2022 inclus.

Fréquence de livraison des données : Livraison biannuelle

Nous souhaitons toujours recevoir toutes les variables qui se trouvent dans ces fichiers. La présente demande couvre également de nouvelles variables, *pertinentes* pour notre demande, qui seraient ajoutées à l'avenir aux fichiers.

Liste des variables demandées et preuve pourquoi les variables demandées sont nécessaires à la réalisation des finalités et objectifs statistiques poursuivis décrits ci-dessus (en fonction du principe du RGPD de « minimisation du traitement des données ») : par variable ou cluster de variables.

<p>Variable ou cluster de variables</p>	<p><u>Démographie des entreprises assujetties à la TVA</u></p> <p>ANNÉE : de N-3 à la dernière année disponible</p> <p>TYPE : Quel type de chiffre est concerné par la ligne - assujetti, création ou cessation</p> <p>ASSUJ_TYPE : concernant les créations, permet de savoir s'il s'agit de primo-assujettissements (PRIMO) ou de ré-assujettissements (REASSUJ)</p> <p>DESCR_REGION : Nom de la Région</p> <p>ARRONDISSEMENT: Nom de l'arrondissement</p> <p>PROVINCE: Nom de la province</p> <p>CD_MUNTY_REFNIS: Code REFNIS pour la commune</p> <p>DESCR_REFNIS: Nom de la commune</p> <p>CD_LGL_PSN_VAT: Forme juridique (code allant de 0 à 9)</p> <p>CD_NIS_STAT_UNT_CLS: Classe d'emploi (code allant de 0 à 15)</p> <p>DESCR_CLASSE_NIS_FR : Description de la classe d'emploi</p> <p>NACE: Code Nace à 5 chiffres</p> <p>TX_DESCR_FR : Description de l'activité</p> <p>NOMBRE_ENTREPRISES : Nombre d'assujettis correspondants aux variables de la ligne</p>
<p>Prouvez que la(les) variable(s) demandée(s) est(sont) nécessaire(s)</p>	<p>Chacune des variables demandées est nécessaire à la réalisation des objectifs et finalités décrits au point 3 « Description précise et explicite des finalités et objectifs statistiques poursuivis ». Il s'agit de développer des indicateurs statistiques afin d'avoir une meilleure connaissance et compréhension de la démographie des entreprises assujetties à la TVA en Région bruxelloise.</p> <p>Les variables demandées sont nécessaires à la réalisation de cette finalité en ce qu'il est nécessaire de procéder aux opérations de traitement de ces variables de la façon suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. établir un état des lieux annuel du nombre d'entreprises, du nombre de créations d'entreprises et du nombre de cessations d'entreprises selon différentes caractéristiques. Ces caractéristiques sont notamment : <ul style="list-style-type: none"> - le secteur d'activité - la classe de taille

	<ul style="list-style-type: none"> - la forme juridique - la localisation <ol style="list-style-type: none"> 2. comparer le nombre d'entreprises, la création et la cessation d'entreprises en Région de Bruxelles-Capitale avec les autres régions, provinces et avec l'ensemble de la Belgique. 3. analyser l'évolution temporelle de la dynamique entrepreneuriale. 4. analyser l'évolution temporelle des dynamiques sectorielles. <p>Ces statistiques, établies grâce aux données envoyées par Statbel, seront publiées sous forme de tableaux, graphiques, cartes et indicateurs sur le site de l'IBSA et/ou seront utilisées au sein des différentes publications de l'Institut et/ou pour répondre à des questions reçues des usagers.</p> <p>Les statistiques développées feront l'objet d'une mise à jour annuelle, dès que de nouvelles données sont disponibles.</p> <p>Dans tous les cas, les données demandées, anonymisées, se limitent à celles qui permettent de réaliser les objectifs décrits plus haut et réaliser des tableaux, graphiques, indicateurs et cartes sur base de données agrégées. La diffusion ne concernera que des données agrégées, elle respectera les normes de non-divulgation imposées par le fournisseur des données et elle fera l'objet des procédures de contrôle usuelles de non-divulgation directe ou indirecte.</p>
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Signature du responsable de traitement ou du représentant légal

Signature et date :

Astrid Romain
(Signature)

Signature numérique de
Astrid Romain (Signature)
Date : 2024.10.17
16:23:01 +02'00'

Nom :

Fonction : Administrateur général, Directrice, Directeur général, Statisticien en chef⁴

Avis du DPO (Data Protection Officer – Délégué.e à la protection des données)

Le/la soussigné(e) DPO est informé(e) de la présente demande et du(des) traitement(s) de données envisagé(s) et a émis un avis positif.

Signature et date : 14 octobre 2024

Rosario Debilio (Signature)

Nom : R. Debilio

⁴ Biffer les mentions inutiles.